

RECOMMANDATIONS A L'EMPLOYEUR

- Organisez le travail (gestion des effectifs, anticipation de surcroît de travail, polyvalence,...).
- Utilisez des équipements adaptés (maniabiles, faible poids, robustes,...) et diminuant les risques (ventilation générale, aspiration, éclairage...).
- Formez les nouveaux embauchés.
- Mettez à disposition des protections individuelles (gants en évitant le latex, masques, ...)
- Pensez à la maintenance mécanique et électrique (équipements et installations).
- Contrôlez vos extincteurs et laissez-les accessibles.
- Identifiez vos risques et réalisez votre **Document Unique**.
- Renseignez la fiche individuelle d'exposition aux facteurs de pénibilité.
- Gérez votre trousse de secours.
- Analysez les accidents du travail pour éviter leur récurrence.

**UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE
EST À VOTRE DISPOSITION**

SUIVI INDIVIDUEL DU SALARIÉ

- Visite médicale.
- Examen périodique des salariés.
- Examen de pré-reprise.
- Visite médicale de reprise du travail.
- Entretien infirmier et/ou action de sensibilisation pour le suivi périodique des salariés.
- Visite à la demande. Tous les salariés peuvent demander une visite auprès de leur médecin du travail.

**LA VISITE MÉDICALE ET L'ENTRETIEN
INFIRMIER SONT DES MOMENTS
PRIVILÉGIÉS POUR SIGNALER VOS
PROBLÈMES DE SANTÉ.**

Votre médecin du travail, assisté de l'équipe pluridisciplinaire, vous conseille dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.



COIFFEUR

Conseils de prévention individuelle



Edition 2013 - Réalisation Anancy Santé au Travail, groupe EvRP,
en partenariat avec le CFA Gabriel Fauré Anancy

Impression : Anancy Impression - 74600 Seynod - 04 50 69 12 39 - www.anancyimpression.com - Imprim'Vert

Siège Social et Administratif :
ANNECY SANTE AU TRAVAIL
12, quai de la Tourmette 74000 ANNECY
Tél. 04 50 45 13 56 - Fax 04 50 45 91 09
Site web : www.ast74.fr
E-mail : santetravail@ast74.fr

PREVENIR LES PRINCIPAUX RISQUES DANS LES SALONS DE COIFFURE

La profession n'est pas épargnée par les accidents de travail et les maladies professionnelles tels que les troubles musculo-squelettiques (TMS), les affections respiratoires (asthme) et cutanées (eczéma) qui sont la cause de nombreuses inaptitudes et arrêts de carrière.

1 / EVITEZ LES ALLERGIES ET DERMATOSES

- Lavez-vous les mains au savon et essuyez les en tamponnant à l'aide de serviettes propres et/ou jetable.
- Appliquez des crèmes protectrices et régénératrices.
- Evitez de porter des bijoux (bagues, bracelets,...).
- Portez des gants (nitrile).
- Assurez la bonne ventilation des locaux.
- Nettoyez à l'aspirateur.

2 / MAITRISEZ LE RISQUE INFECTIEUX

- Nettoyez régulièrement les équipements et les outils.
- Désinfectez (bactéricide, fongicide, virucide) les outils après usage.
- Evitez les contaminations passives (remise en suspension en passant le sèche-cheveux, balais, poubelle ouverte,...).



3 / ORGANISEZ LE TRAVAIL

- Alimentez-vous correctement dans un endroit propre et ventilé.
- Définissez avec votre employeur vos tâches (activités, règles et conduites à tenir).
- Formez-vous régulièrement aux nouvelles techniques et aux nouveaux équipements.

4 / AGISSEZ CONTRE LES TMS

- Réglez en hauteur les équipements (bac à shampoing, fauteuil, tabouret de coupe,...).
- Gardez de bonnes positions de travail (assis en répartissant le poids sur les deux jambes, bras en dessous des épaules, travailler au plus près des clients,...).
- Choisissez des outils légers (sèche-cheveux <500g), en s'assurant de leur confort d'utilisation (positionnement des boutons de commande, prise en main, ...).
- Effectuez des séances d'étirements.
- Préservez-vous des problèmes circulatoires (chaussures plates ou petits talons \leq 5cm, éventuellement chaussettes ou bas de contention).